



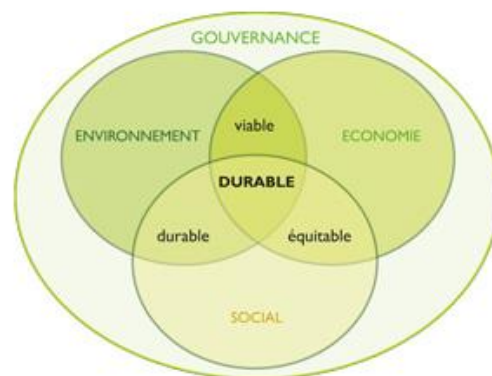
## Agenda 21 du Porge

### Vers un Agenda 21 de seconde génération

Ce document a pour vocation de présenter un bilan de la première génération de l'Agenda 21 (A21) ainsi que les orientations possibles pour la suite de la démarche. Il a été présenté aux élus à l'occasion d'une réunion d'information.

### Eléments de contexte – A21

- Répond aux **engagements pris par 173 chefs d'Etat** lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992.
- Considère les **4 piliers du développement durable** (cf schéma). La gouvernance consiste en la participation de tous au processus de décision.
- Concourt au maintien, voire à l'amélioration, du cadre de vie des porgeais.



L'A21 est un **fil conducteur** de la politique de développement durable de la commune. Il permet de **mettre en valeur des actions**, grâce à la labellisation délivrée par le ministère, mais aussi d'**en initier de nouvelles** au moyen de subventions et d'un solide réseau de partenaire. En effet, cette reconnaissance augmente l'éligibilité de la commune aux aides publiques et la prise en compte des dossiers municipaux auprès des diverses instances territoriales.



**L'A21 du Porge, le seul A21 Local labellisé dans le Médoc.**

### Une démarche participative, partenariale et englobante

- La participation du COPIL A21, des commissions consultatives Environnement et Plage, de 4 groupes de travail, et des conseillers municipaux.
- L'appui technique, humain et financier de partenaires institutionnels, privés et internes (services techniques, restaurant scolaire, école, office de tourisme, etc.).



- La prise en compte des 5 finalités du développement durable formulées à Rio.

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Lutte contre le changement climatique

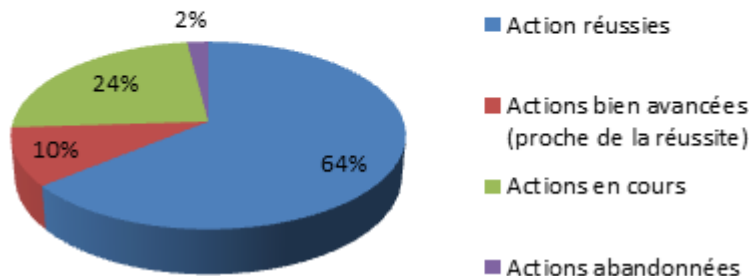
Production et consommation responsable

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Epanouissement de tous les êtres vivants

## L'A21 : un diagnostic territorial, un document stratégique et 50 fiches actions

### Bilan des actions engagées sur la période 2011-2014

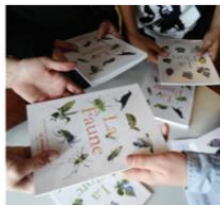


- Dans une logique d'amélioration continue, des actions supplémentaires se sont greffées. On comptabilise aujourd'hui une soixantaine d'actions.

- La réussite de ces actions est supportée par des outils complémentaires tels que le PLU ou le Livre Vert du Porge.

### Retour sur quelques actions phares

#### • **Axe 1 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**



#### → **Action 2.2 : Créer un atlas de la biodiversité**

L'atlas de la biodiversité communale est le résultat d'un travail collectif entre le CPIE Médoc, l'Université de Bordeaux, les services communaux et l'ONF. Subventionné par la DREAL, son but est de préserver le patrimoine naturel local en sensibilisant les publics à son égard. Il a été présenté lors de la journée de la biodiversité (nov. 2015) et est aujourd'hui relayé dans divers médias (Agence Régionale pour la Biodiversité, Sud-Ouest, etc.).

#### → **Action 2.1 : Créer un sentier d'interprétation dans la zone de l'étang de Langouarde**

Mis en place avec le Pays Médoc et l'office de tourisme, le sentier d'interprétation offre 9 stations de découverte du patrimoine local le long d'un sentier de randonnée de 5km. Lors de la journée mondiale des zones humides, Eco-acteurs en Médoc a organisé des visites.



#### → **Action 6.21 : Equiper les ménages en kits hydro-économiques**

Dans la continuité de l'équipement des bâtiments de la collectivité en matériel économe et dans le cadre du projet à financements européens « Mac Eau », des kits hydro-économiques ont gratuitement été distribués.

#### → **Action 5.1 : Etendre les jachères fleuries**

Les prairies et jachères fleuries plantées en régie accueillent les pollinisateurs et offre un cadre de vie agréable à tous.





→ **Action 9.1 : Améliorer la gestion des déchets dans le cadre du Plan Plage**

La suppression des poubelles sur la plage a permis de réduire les déchets collectés de l'ordre de 30%. Cette action novatrice s'inscrit dans le cadre de la restructuration du Gressier mais également dans celui de l'A21.



● **Axe 2 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**



→ **Action 10.3 : Installer des systèmes économes sur toutes les nouvelles installations d'éclairage public**

Après réalisation du diagnostic du parc éclairage public par le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique De La Gironde, le temps d'éclairage a été réduit et les équipements les plus énergivores sont progressivement remplacés par des ampoules LED.

→ **Action 14 : Elaborer une base de données de référence sur les habitudes de déplacements des touristes**

Dans le cadre du Plan Plage, une étude a été réalisée par l'ONF afin de mettre en place, par la suite, des mesures effectives pour maîtriser les flux vers la plage.



● **Axe 3 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable**

→ **Action 15 : Relancer le gemmage de la résine**

A l'occasion de la relance de cette activité respectueuse de l'environnement et de la sylviculture en forêt communale, 20 emplois ont été créés.



→ **Action 18.2 : Favoriser le projet d'implantation d'une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne**

L'AMAP du Porge comptabilise une cinquantaine de familles bénéficiant de produits locaux et de saison.



→ **Action 19 : Développer un tourisme local hors-saison en mettant en valeur le patrimoine naturel**

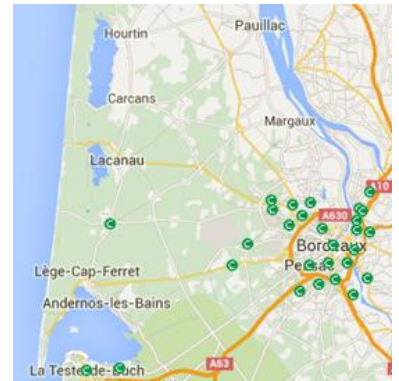
Dans l'objectif de développer un tourisme hors-saison, un triple parcours équestre, pédestre et cyclable, le « Poumon Vert », a été créé en partenariat avec le Conseil Départemental et le Comité Départemental du Tourisme Équestre. Cet espace d'échanges et de découverte du patrimoine profitera bientôt d'un parcours de santé entièrement refait à neuf.

## • Axe 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

→ Action 21.1 : Participer aux réunions du réseau des Agenda 21 locaux piloté par la mission Agenda 21

→ Action 21.3 : Participer aux échanges collaboratifs avec les autres communes

Ces deux actions, encadrées par le Conseil Départemental, permettent de partager les expériences de chacun en matière de politique de développement durable et de créer des partenariats avec des personnes ressources. Les propos tenus lors de ces échanges sont rapportés au comité consultatif Environnement, favorisant par la suite le processus de gouvernance de l'A21.



## • Axe 5 : Epanouissement de tous les êtres vivants



→ Action 24 : Lancer une information auprès de la population sur la pollution de l'intérieur des habitations

Dans le cadre du Plan National Santé Environnement, les administrés ont été sensibilisés aux enjeux de qualité de l'air intérieur via le Livre Vert du Porge.

→ Action 26.2 : Sensibiliser les enfants aux éco-gestes

L'éducation à l'environnement et au développement durable permettant à chaque individu de faire des choix éclairés vis-à-vis de sa planète, l'école a reçu la maison de l'eau de Bordeaux afin que les élèves puissent appréhender le cycle de l'eau et les enjeux propres à cette ressource. Par ailleurs, des sorties naturalistes sont organisées par la mairie.



## La nécessité d'un A21 de seconde génération

• Bien que certaines actions du premier A21 soient terminées, certaines sont encore **actives** (ex : les repas bio au restaurant scolaire). D'autres sont à **faire évoluer**, soit parce qu'elles n'ont pas bien fonctionné, soit parce que les exigences ont changé (ex : nouvel objectif 0 produits phytosanitaires dans la gestion différenciée des espaces verts).

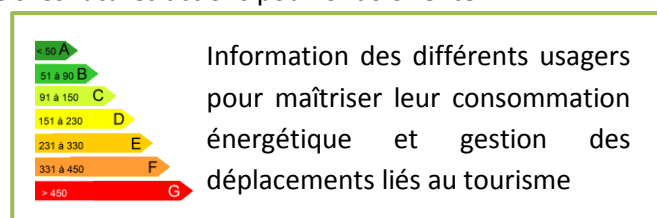
• A l'occasion d'une **consultation de plusieurs élus et employés**, les forces et faiblesses du territoire en matière de développement durable ont été constatées. Ce **diagnostic partagé** vient mettre à jour le diagnostic initial (2008) en identifiant des enjeux d'actualité.

• De **nouvelles actions** éligibles à l'A21 sont **en cours ou en projet**.

• La reconnaissance du ministère, facilitant l'**obtention de subventions**, prend fin en décembre 2016.

## Diagnostic partagé de développement durable

Voici les principaux enjeux identifiés sur lesquels les futures actions pourront s'orienter :





Les actions déjà identifiées

Certaines de ces actions sont déjà en cours et peuvent être valorisées via l'A21, d'autres sont encore en projet.

- Restructuration du Gressier : plusieurs actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Plage (restauration des milieux dunaires, drive poubelles, aire camping-car, amélioration de la circulation, etc.), encadrement des ramassages bénévoles de déchets sur la plage, etc.
- Plan de gestion de la forêt communale
- Gestion différenciée des espaces verts : objectif 0 produits phytosanitaires
- Eco-pastoralisme : réintroduction de moutons sur l'espace de Langouarde
- Suivi des populations faune/flore communales par les associations naturalistes (espèces non domestiques)
- Réglementation des activités touristiques sur le canal des étangs
- Bilan carbone du territoire : identification des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre
- Lutte contre le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire
- Promotion des aménagements touristiques cyclables
- Animation des activités sportives et de loisirs du Poumon vert : accueil de compétitions, de club dans le cadre de leurs activités, etc.
- Découverte du patrimoine naturel : organisation de sorties naturalistes, journée de la biodiversité
- Ruches pédagogiques
- Jardins partagés
- Jumelage avec la commune de Laruns (64)

Méthodologie suivie

		mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	
Diagnostic		[Bar chart showing activity from March to April 2016]										
Co-construction du document stratégique et du plan d'actions	Concertation	[Bar chart showing activity from April to June 2016]										
	Recherche de partenaires	[Bar chart showing activity from May to August 2016]										
	Rédaction	[Bar chart showing activity from May to September 2016]										

- Pour construire son second A21, la commune s'appuiera sur les partenariats qu'elle a préalablement développés (dont le réseau des A21).
- A l'heure actuelle, la **phase de concertation** permet de **définir**, à partir des éléments de bilan présentés ci-dessus, **les orientations** principales du futur plan d'actions. Rappelons que cette étape conditionne la réussite de l'A21 dont la démarche est participative.
- L'A21 sera idéalement présenté au ministère durant le dernier trimestre de l'année 2016.
- La mise en œuvre des actions du premier et second A21 s'opère de façon transversale.